



Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 21 mai 2024.

Étaient présents

- Direction :
 - o Monsieur Stéphane AMIOT – Représentant du chef d'entreprise, Président du CSE
- Élus titulaires :
 - o Monsieur Marian Alexandru BANUTA
 - o Monsieur Grégory BARTHE
 - o Monsieur David CUOC
 - o Madame Séverine GERMANNEAU
 - o Monsieur Nicolas CORBI
- Élus suppléants :
 - o Madame LYDIA VILAGINES
 - o Monsieur Gaétan LANGLADE
- Invités :
 - o Madame Lucie GAUBIAC – Responsable des ressources humaines et assistantat au Président du CSE
 - o Madame Inès LOUSSOUARN – Coordinatrice interne et événementielle

La séance est ouverte à 10h00 par le Président Monsieur Stéphane AMIOT.

Ordre du jour de la réunion et réponses apportées :

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2024.

Aucune modification n'ayant été demandée, les membres du comité adoptent à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la dernière réunion du 30 avril 2024.

2 – Information sur la décision de la cour de cassation du 3 avril 2024. La condition d'ancienneté pour les bénéfices des actions sociales et culturelles est illicite.

Madame Lucie GAUBIAC prend la parole, elle explique qu'un arrêt de la cour de cassation a été révélé le mois dernier indiquant qu'il est illicite de mettre une condition d'ancienneté pour le bénéfice des activités sociales et culturelles.

Madame Lucie GAUBIAC indique que dans la matinée elle a eu quelques précisions. Typiquement les 100 € versés en fin d'année aux salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté sont donc devenus illicites.

L'arrêt du 3 avril vient préciser que cela est discriminatoire.



Madame Lucie GAUBIAC avertit les membres du CSE qu'il faudra donc trouver une solution, en mettant par exemple en avant les dates d'entrée dans l'entreprise ou les revenus des salariés. Madame Lucie GAUBIAC précise qu'il ne faut prendre aucun risque, au risque qu'un salarié ne mette en place un litige.

Monsieur Stéphane AMIOT indique qu'une condition de revenu peut-être appliquée mais qu'en revanche cette solution ne résout pas le problème des derniers entrants. Soit en effet, une condition sur la date d'entrée peut être appliquée.

Les membres du Comité se penchent également sur la question des actions sportives, qui pour rappel, sont remboursées à hauteur de 100 € une fois dans l'année. Ils décident de fixer les conditions aux dates suivantes : du 1^{er} octobre au 31 octobre et du 1^{er} mars au 31 mars.

Les membres du CSE précisent qu'ils vont réfléchir aux nouvelles conditions pour pouvoir bénéficier de ces deux actions sociales.

3 – Point sur les ASC : Team-Building, chèques cadeaux, paniers de Noël, activités sportives, etc.

Madame Lucie GAUBIAC demande aux membres du CSE s'il y a des conditions d'ancienneté appliquées sur d'autres ASC.

Madame Inès LOUSSOUARN précise que seuls les 100 € de fin d'année et les activités sportives ont ces conditions.

Paniers de Noël :

Pour les paniers de Noël il n'y a rien à changer.

Monsieur Nicolas CORBI indique qu'il faudra également rapidement se positionner sur un prestataire pour ces paniers de Noël.

Monsieur Grégory BARTHE prend l'initiative de se tourner vers le prestataire de 2023 pour voir ses propositions actuelles. Il reviendra vers les membres du CSE.

Chèques cadeaux :

Monsieur Stéphane AMIOT se demande si, selon l'ancienneté, le montant des chèques cadeaux peut être modifié ? Par exemple, 50 € pour les salariés ayant moins de 3 mois d'ancienneté et 100 € pour ceux ayant plus de 3 mois d'ancienneté.

Madame Lucie GAUBIAC précise qu'elle se renseignera sur la question.

Les membres du CSE reparleront des conditions d'accès aux chèques cadeaux lors d'une prochaine réunion afin de les préciser.

Activité sportive :

Monsieur Arnaud FOUQUET explique qu'il a reçu via le questionnaire du CSE disponible sur Thot-Home une demande pour que des activités sportives soient organisées dans les agences.

Les membres du CSE indiquent qu'il serait préférable que le CSE ait un rôle fédérateur pour ces activités mais, ne les finance pas.

Monsieur Stéphane AMIOT précise que dans certaines agences, notamment Montpellier et Toulouse, les salariés ont déjà cette dynamique de pratiquer des activités sportives ensemble.



Les membres du CSE relèvent l'initiative du salarié d'avoir proposé une activité via ce questionnaire.

Team-Building :

Madame Inès LOUSSOUARN prend la parole, elle explique qu'elle a envoyé 3 demandes à 3 campings différents, elle est en attente de demande.

Elle met en avant le fait qu'elle a eu des retours de salariés qui précisent qu'être entre 8 à 10 par mobil-home peut être déroutant.

Monsieur Stéphane AMIOT indique comprendre ces inquiétudes. En revanche, les membres du CSE précisent que l'événement ne dure qu'une nuit.

Les membres du CSE conseillent à Madame Inès LOUSSOUARN de demander de l'aide aux chefs d'agence pour sélectionner des lieux pour l'événement.

Monsieur Nicolas CORBI invite les membres du CSE à se rendre sur le site du Camping de l'Espiguet.

Monsieur Nicolas CORBI et Madame Inès LOUSSOUARN indiquent qu'ils vont se renseigner sur la zone Nature 2000 qui entoure le camping qui peut freiner l'organisation d'activités. Cette zone protégée nécessite des autorisations.

4 – Information de la procédure de suspension du contrat de travail de Thomas Fernandez chez Global Road Runner.

Madame Agathe PUYDT prend la parole.

Elle explique que le 16 avril dernier, la gendarmerie a contacté Monsieur Thomas FERNANDEZ car il n'avait pas respecté une période probatoire qui lui demandait l'installation d'un éthylotest pour le démarrage de son camion.

Hors cette procédure avait bien été respectée par le salarié avec son ancien employeur. La détention de son permis de conduire a été remise en cause par la gendarmerie.

Madame Christelle POILANE, responsable de la filiale GLOBAL ROAD RUNNER a conseillé un avocat à Monsieur Thomas FERNANDEZ pour qu'il puisse se défendre.

En attente de finalité, le permis de conduire du salarié a été saisi. Un entretien de consultation a donc été organisé afin d'évoquer la situation professionnelle du salarié en question.

Le procureur a rejeté la requête de l'avocat pour Monsieur Thomas FERNANDEZ, en revanche le salarié bénéficie d'un document officiel lui permettant de conduire le temps de sa période probatoire de 3 mois (période pendant laquelle le salarié devra installer, sur son camion, l'éthylotest).

4 – Climat social dans le Groupe, quelles sont les solutions et que pouvons-nous mettre en place ?

Monsieur Arnaud FOUQUET prend la parole, il indique que depuis quelques semaines le climat social du Groupe va un peu mieux. _



Monsieur Stéphane AMIOT explique que ce climat social vient principalement du manque de communication et du fait que les cadres sont de moins en moins sur le terrain et de moins en moins disponibles.

Il explique que le dur est derrière nous, les produits sont de nouveaux disponibles, les approvisionnements plus faciles.

Monsieur Stéphane AMIOT invite les membres du CSE à remotiver les salariés avec notamment, des moments de convivialité.

Madame Lucie GAIBIAC explique que c'est un tout qui a amené les équipes à se diviser et qu'il faut renouer les liens.

Les difficultés de business jouent sur le moral des salariés qui, par moment, ressentent un manque d'avantages sociaux.

Monsieur Grégory BARTHE explique que selon lui, ce qui manque aujourd'hui c'est un manque de communication de la part de la Direction.

Madame Lucie GAUBIAC est d'accord pour dire qu'il faut davantage communiquer avec les salariés.

Monsieur Stéphane AMIOT précise que concernant les avantages salariaux (tickets restaurant notamment), ils sont difficilement adaptés à la situation actuelle qui oblige l'entreprise à être vigilante sur ses dépenses mais qu'ils ne sont aucunement rejetés pour être mis en place dans un futur proche.

Concernant la communication interne, Madame Lucie GAUBIAC et Madame Inès LOUSSOUARN expliquent que la Newsletter commerce, actuellement envoyée tous les mois uniquement aux salariés liés au commerce, sera désormais envoyée à l'ensemble du Groupe.

Cette newsletter sera l'occasion pour les salariés d'avoir davantage d'informations sur le marché, les nouveaux produits, etc.

Les membres du CSE réfléchissent également à un format de réunions d'agences. Réunions qui permettront aux chefs d'agence de débriefer, avec leurs équipes, du climat actuel et de récolter des retours terrains régulièrement.

Monsieur Stéphane AMIOT explique aux membres du CSE l'idée des réunions Stand-Up.

L'idée de ces réunions est de se retrouver afin d'échanger sur des sujets divers. Chaque participant est libre de communiquer aux autres l'information de son choix. C'est un échange d'informations qui permet aux responsables de services et de filiales de bénéficier du même niveau d'information au même moment.

Monsieur Stéphane AMIOT précise que si ce format plait, il pourrait être étendu à l'ensemble du Groupe.

8 – Sujets divers.

Monsieur Nicolas CORBI prend la parole au sujet des fontaines à eaux des agences qui ne sont que très peu entretenues et nettoyées.



Monsieur Grégory BARTHE explique qu'elles seront toutes changées cette année avec un contrat d'entretien.

Le président déclare la séance levée à 11h30

La prochaine réunion est fixée pour le 6 juin.

Nicolas CORBI, Secrétaire du CSE